

2024 DFPE 101 Subventions (752 457 euros), avenant n° 3 à l'association FRANCE HORIZON (10e) pour ses trois établissements d'accueil du jeune enfant.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association FRANCE HORIZON et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association FRANCE HORIZON,

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 3 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association FRANCE HORIZON ayant son siège social 5 place du Colonel Fabien (10e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 204 516 euros est allouée à l'association FRANCE HORIZON pour son établissement situé 1, rue Claude Vellefaux dans le 10^{ème} arrondissement de _____ Paris (n° tiers PARIS ASSO 185613, n° dossier 2024_02741).

Article 3 : Une subvention de 134 391 euros est allouée à l'association FRANCE HORIZON pour son établissement situé 56, avenue Jean Moulin dans le 14^{ème} arrondissement de _____ Paris (n° tiers PARIS ASSO 185613, n° dossier 2024_02739).

Article 4 : Une subvention de 413 550 euros est allouée à l'association FRANCE HORIZON pour son établissement situé 143, avenue de Clichy dans le 17^{ème} arrondissement de _____ Paris (n° tiers PARIS ASSO 185613, n° dossier 2023_02740).

Article 5 : Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de l'exercice 2024, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

